

Amiens, le 10 novembre 2015

Objet : diffusion de la procédure régionale d'identification et d'orientation des patients AVC

Docteur,

Madame, Monsieur,

Améliorer la prise en charge en urgence des AVC est un enjeu de santé publique. L'AVC est la troisième cause de décès en France ; c'est aussi la première cause de handicap acquis non traumatique de l'adulte. L'accès aux diagnostics et aux soins précoces permet de limiter les séquelles de l'AVC. Par conséquent, il nous faut travailler collectivement pour améliorer l'identification des patients par la reconnaissance des signes de l'AVC et l'orientation de ces patients dans les filières de soins adaptées.

Le COTER AVC et le COTER Urgences ont travaillé conjointement pour élaborer une procédure régionale d'identification et d'orientation des patients AVC que nous vous adressons. Ce document aura vocation à évoluer au fur et à mesure du développement des filières neurovasculaires.

L'application de cette procédure doit permettre d'améliorer l'accès à la thrombolyse et/ou à la thrombectomie des patients pour lesquelles elles sont indiquées. Elle doit également contribuer à structurer les filières territoriales de prise en charge et encourager la coordination des acteurs en particulier urgentistes et neurologues, favorisant ainsi un égal accès aux soins de la population picarde.

Nous souhaitons que cette procédure conduise à l'harmonisation des pratiques professionnelles et à une meilleure orientation des patients dans le parcours de soin dès le repérage des premiers signes de l'AVC.

La Présidente
du COTER Urgences,



Pr. Christine AMMIRATI

Le Président
du COTER AVC,



Pr. Olivier GODEFROY

Le Directeur Général
de l'ARS de Picardie,



M. Christian DUBOSQ